



PROCES VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016**

Le 26 janvier 2016, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dûment convoqué le 19 janvier 2016, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO-Maire.

Etaient Présents : Frédéric AURIER – Régis BERNALEAU – Jean-Paul BOSC – Véronique BRAJON – Sylvie CAPERA-VIGNES – Eric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Nadine DUCOURTIOUX – Michel HAUTIER – Jean-François INDA – Dominique LAFRENOY – Karine PEROCHON – Hélène PIQUER – Rosy PIRAME – Béatrice PUGINIER – Jean RENOUD – Florise SICHEL – Gérard SONGY – Claude VIDALENS

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Bernadette HENRIEY à Nadine DUCOURTIOUX
Christophe PEPIN à Frédéric AURIER

Absente excusée : Aline SALLEBERT

Secrétaire de séance : Claude VIDALENS

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2015.

L'Assemblée, après avoir entendu les différents exposés, délibère ainsi qu'il suit :

FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES DES E.P.C.I. AUX COMMUNES

2016.26.01-01 DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2016

CONSTRUCTION D'UN PRÉAU ET AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal a adopté le projet de construction d'un préau et d'aménagement de la cour de l'école maternelle.

La Commune est éligible à la D.E.T.R., Monsieur le Maire propose donc de solliciter cette dotation dans le cadre de l'opération susvisée, dont le coût prévisionnel de 178 800.00 € TTC sera financé comme suit :

✓ Autofinancement	126 650.00 €
✓ D.E.T.R.	52 150.00 €

Jean-François INDA précise que le « scénario » retenu parmi les trois présentés évolue encore :

- ✓ intégration d'une galerie couverte reliant le préau à la salle socioculturelle où se déroulent les T.A.P.,
- ✓ étude d'une solution alternative au bardage bois dont la durabilité et l'aspect esthétique sur le long terme ne sont pas garantis. Il pourrait s'agir d'un autre matériau ou d'une association de plusieurs matériaux (bois + ...).

Gérard DUBO souligne que cette maquette sera également présentée aux enseignantes, Association des Parents d'Elèves ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal des Enfants.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, valide la démarche telle qu'exposée ainsi que les modalités de financement qui s'y rattachent.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à cette affaire et à solliciter les services de l'Etat pour l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - année 2016.

FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES DES E.P.C.I. AUX COMMUNES
2016.26.01-02 DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) 2016
AMÉNAGEMENT DU BOURG – RUE ABBÉ FRÉMONT

Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du bourg, le Conseil Municipal a adopté le projet de réalisation de travaux sécuritaires et paysagés rue de l'Abbé Frémont.

La Commune est éligible à la D.E.T.R., Monsieur le Maire propose donc de solliciter cette dotation dans le cadre de l'opération susvisée, dont le coût prévisionnel de 252 000.00 € TTC sera financé comme suit :

✓ Autofinancement	191 100.00 €
✓ D.E.T.R.	60 900.00 €

Jean-François INDA présente les plans correspondants, le chantier démarrera dès que l'enfouissement des réseaux sera effectif.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, valide le projet tel que présenté ainsi que les modalités de financement qui s'y rattachent.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à cette affaire et à solliciter les services de l'Etat pour l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - année 2016.

Jean-François INDA rappelle que ce chantier est une des étapes de l'opération d'aménagement d'ensemble de la voirie projetée à long terme.

Les premières estimations financières, hors éclairage public, sont d'environ 1 750 000 € et concernent les sections suivantes :

- ✓ rond point de la Boétie → rue du Sablot,
- ✓ rue du Gravier → rue JL Vonderheyden,
- ✓ allée du Luquet (passe communale → rue du Pys),
- ✓ avenue de Ligondras (entrée de Bourg /Le Tertre → allée du cimetière),
- ✓ traversée du hameau « Ligondras »,
- ✓ avenue du Lac (entrée de bourg → jonction piste cyclable).

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE – AVANCEMENT DE GRADE
2016.26.01-03 OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'attestation de réussite de plusieurs agents aux épreuves du concours interne de Rédacteur et de l'examen d'Agent de Maîtrise ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✓ d'ouvrir un poste de Rédacteur et deux d'Agent de Maîtrise,

- ✓ de fermer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe et deux d'Adjoints Technique Territorial Principal 2^{ème} classe.

L'Assemblée, à l'unanimité, valide cette proposition à compter du 1^{er} avril 2016.

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC

2016.26.01-04 ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la Commune d'Arsac a des besoins en matière d'entretien des foyers lumineux,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Communes adhérentes au Syndicat Intercommunal d'électrification du Médoc (S.I.E.M.) s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'entretien de foyers lumineux,

Considérant que le groupement interviendrait à compter du 1^{er} juin prochain et couvrirait l'ensemble des besoins en matière d'entretien des foyers lumineux à partir d'un marché « bon de commande »,

Considérant que le S.I.E.M. serait coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune d'Arsac au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la Commune d'Arsac au groupement de commandes pour l'entretien des foyers lumineux.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Gérard DUBO et Jean RENOUD précise que, si le S.I.E.M. est chargé de négocier les tarifs de maintenance, la Commune demeure Maître d'ouvrage.

VÉHICULE ITINERANT « CROIX-ROUGE SUR ROUES »

Nadine DUCOURTIOUX informe le Conseil Municipal que, dès le mois d'avril, les services de la Croix-Rouge française souhaitent développer, sur le territoire du Médoc, un projet de véhicule itinérant, afin d'apporter une assistance tant aux personnes en situation précaire qu'aux différents partenaires sociaux intervenants.

Cette équipe serait composée de 3 bénévoles, dont une personne issue du « mécénat compétence », et officierait sur 51 communes, avec 3 visites par semaine (soit environ 1 passage/mois/commune).

Elle proposerait un soutien en matières :

- d'accueil, d'écoute et d'orientation,
- d'aide vestimentaire,
- d'aide alimentaire,
- d'écrivain public,
- de micro-crédit,
- de promotion à la santé,
- de « papotage ».

L'achat du véhicule (41 000.00 €) serait financé par les services de la Croix-Rouge et les frais de fonctionnement (essentiellement le carburant), estimés entre 4 000 € et 5 000 €/an, par les Communes.

Nadine DUCOURTIOUX souligne que si ce projet est intéressant, différents organismes et associations développent déjà des actions similaires (C.C.A.S, « Restos du Cœur »...).

Par contre, même si :

- ✓ la vesti-boutique nécessite de se déplacer à Bordeaux,
- ✓ le microcrédit (1000 € à 3 000 € remboursable sur 3 ans) impose des mensualités élevées pour des familles déjà en difficulté,

ces opérations sont intéressantes car complémentaires à celles menées par le C.C.A.S d'Arsac.

Un véhicule « Croix-Rouge sur Roues » circule, aujourd'hui, en Dordogne et en Charente, le bilan est négatif dans le premier cas et positif dans le second.

Gérard DUBO soulève, dans le cadre cette création, la question de la compétence de la structure « Pays Médoc ».

Au vu de cet exposé, l'Assemblée émet un avis favorable à une telle démarche qui serait relayée par le C.C.A.S. de la Commune.

OPÉRATION DE SOUTÈNEMENT DU FOSSÉ « LE BERNADA » - PRÉSENTATION DU DEVIS ESTIMATIF EIFFAGE POUR AVIS

Gérard DUBO explique que le bord du fossé du « Bernada », côté sud, présente un affaissement important.

Les agents communaux ne peuvent intervenir, il est donc nécessaire de mandater une entreprise extérieure qui réalisera un mur de soutènement en rondins de bois sur fondation.

Dans ce cadre, la proposition commerciale de la Société EIFFAGE reçoit un avis favorable.

GESTION DU DOCUMENT UNIQUE

Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents.

Frédéric AURIER présente les premières étapes de cette démarche :

Juillet 2014

- ✓ audit préliminaire de chaque unité de travail par la société Prévalrisk,
- ✓ hiérarchisation des risques suivant des priorités d'action préétablies,
- ✓ aucune urgence n'est relevée.

Avril 2015

- ✓ mise en place d'un comité de pilotage et désignation d'une Assistante de prévention des risques (Laure Solanna),
- ✓ sensibilisation des agents à l'environnement hygiène et sécurité par voie d'affichages.




Juillet 2015 :

- ✓ audit de contrôle (Prévalrisk + Assistante Prévention des risques),
- ✓ actualisation du document,
- ✓ un point est classé en priorité 1.




Octobre 2015 : Formation de l'Assistante de prévention des risques.

De plus, afin d'organiser le contrôle des installations communales ainsi que la gestion physique et administrative du document unique, deux supports ont été créés :

- ✓ 1 fiche de diagnostic des bâtiments communaux

VERIFICATION des BATIMENTS Communaux	
Semaine : 549 DATE : 00/00/2015	Rédacteur : Laure Solana
Lieux : Salle omnisport de PANCHON Vestiaires /grande salle/mezzanine/annexes/périphéries extérieures	
 C'est super!...	 Peut Mieux faire...!
	 Attention...!
Actions & Qui fait quoi et Délai : exemple...	

- ✓ 1 document mensuel récapitulatif

SUIVIS PLAN D' ACTIONS FEVRIER 2016 Document Unique. MAIRIE ARSAC.																
N°	DATE	ORIGINE	CONSTAT	PRIORITE	PLANS D' ACTIONS	RESPONSABLE	RESSOURCES	ECHANCE	AVANCEMENT %				DATE DE CLOTURE	CONTROLE D'EFFICACITE		
									20	40	60	100		R A S	SIGNATURE	
		Prevalisk		LD												
		risque maîtrisé	actions correctrices à maintenir		pas de risque majeur											
		risque maîtrisé	actions correctrices à maintenir et à améliorer		le risque doit être encore réduit											
		risque non maîtrisé	actions correctrices à mettre en place de toute urgence		le risque doit être éliminé											

Frédéric AURIER précise que, si aujourd'hui les plans d'actions sont embryonnaires, les attitudes et réactions des agents, en matière de sécurité, sont encourageantes. Seule une pédagogie commune permettra de pérenniser cette culture « sécurité » au sein de la Collectivité.

Il insiste sur le fait que tout manquement aux règles d'hygiène et de sécurité relevé au quotidien par les Elus doit être rappelé à la personne concernée : « *la sécurité de tous étant l'affaire de chacun* ».

GESTION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

Claude VIDALENS rappelle que les critères d'attribution des subventions aux Associations, pour la saison 2015/2016, ont été établis, dans un souci de transparence et de lisibilité, selon la règle des 80/20 :

- ✓ critère quantitatif : 80 % du montant suivant une estimation :

- des effectifs,
 - de la situation financière,
 - de la participation aux TAP (si possible),
 - de la participation directe ou indirecte aux manifestations de la Commune.
- ✓ critère qualitatif : 20 % du montant suivant une appréciation :
- du relationnel,
 - de la gestion du matériel et des équipements.

Il présente, ensuite, toujours avec le même souci de transparence, de lisibilité mais également de maîtrise des coûts et de respect du budget de la Commune, l'étude effectuée par la Commission des Associations dans le cadre de la valorisation des moyens matériels et humains mis à disposition des Associations.

Ainsi, l'estimation globale de cette analyse est, à minima et à titre indicatif, de 250 000.00 € hors infrastructures dédiées aux clubs de football et de tennis.

Gérard DUBO précise que le choix de cette forme de soutien aux Associations est totalement assumé.

Il permet, en effet :

- ✓ aux arsacaises et arsacais d'accéder à de nombreuses activités sportives et culturelles au sein même de notre village,
- ✓ aux associations arsacaises d'œuvrer et de se développer sereinement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Document de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

- ✓ **2016.26.01-01** – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2016
Construction d'un préau et aménagement de la cour de l'école maternelle
- ✓ **2016.26.01-02** – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2016
- ✓ Aménagement du bourg – Rue Abbé Frémont
- ✓ **2016.26.01-03** – Ouverture et fermeture de postes au tableau des effectifs
- ✓ **2016.26.01-04** – Adhésion au groupement de commandes pour l'entretien de l'éclairage public